

ont à poser au saint tribunal. Il y en a trois : la confession, la contrition et la disposition de faire pénitence. On nous avait déjà parlé de la confession et on nous parlera plus tard de la satisfaction. M. l'abbé Harbour traite, lui, de la contrition. Il la définit, avec le catéchisme du concile de Trente, "une douleur de l'âme et une détestation des péchés que l'on a commis, unies à une résolution sincère de ne plus retomber dans ses fautes".

Dans le langage net et clair, auquel il a habitué les auditeurs ordinaires de l'église cathédrale, M. l'abbé Harbour développe son sujet, en nous montrant que la contrition, parfaite ou imparfaite, avec ses qualités, qui sont d'être intérieure, d'être surnaturelle, d'être universelle et d'être souveraine, est tout ensemble un acte de l'intelligence, un effort de la volonté et surtout une grâce de Dieu.

Oui, une grâce de Dieu ! Le prédicateur y insiste en citant une page de Monsabré. L'homme qui a péché, peut-être depuis longtemps, s'efforce souvent, dit-il, de couvrir d'ombre et de mensonge le mal qui le déshonore. Il cherche l'oubli... Il veut s'étourdir... Mais, tout-à-coup, sous l'impulsion de la grâce, ses sens intérieurs perçoivent les effroyables désordres que déguisaient son indifférence ou sa malice. Dieu qu'il a offensé... le sang rédempteur qu'il a méprisé... son âme flétrie, frappée de stérilité, les abîmes ouverts sous ses pas, les feux qui vont le consumer, en somme la perte de tout bien pendant une éternité qui peut commencer à chaque instant, le pécheur voit tout cela, il entend tout cela, il sent tout cela ! Il sent le mal tel qu'il est et tout entier... Cette sensation du mal, effet de la grâce, le plonge dans une profonde tristesse. C'est plus que de la honte et du remords, c'est une noble et sainte douleur qu'il éprouve ! Il frappe sa poitrine, il pleure, il gémit, il se tourne vers Dieu, il ne veut plus vivre avec son péché, il le déteste, il va le confesser et s'en guérir. Voilà ce qu'est la contrition !

Et c'est parce que de Dieu, conclut demander à Dieu vent on ne fait pas à l'examen de conscience qu'il faut avoir des motifs d'adhérer aux motifs de cette façon, terminant le terrain de notre de la grâce, elle y sanctification.

CONS

OFFICE D

Comment un missal offices dans une très principal, sans place pour saint ? Fera-t-il le

I. — Il faut tout en cette matière.

1o Le reposoir n'est pas dans les missels (au chapitre II, ch. 10) mais dans les livres (livre II, ch. 10) disent clairement qu'il fait l'office du maître d'œuvre, le dit clairement 1901, et 1902 (XXI).

2o Le reposoir de l'église. (Rubriques (XXVIII), p. 528).

3o Les cérémonies relatives; elles doivent